

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

Collectif	المفقودون DISPARUS
des	DISPARUS المفقودون
familles	المفقودون DISPARUS الأسرة
de	DISPARUS المفقودون
disparu(e)s	المفقودون DISPARUS
en	DISPARUS المفقودون
Algérie	المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE

Novembre 2017

sommaire

Liberté, 05.11.2017, UNE DÉLÉGATION DU COMITÉ DE SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS DU GROUPE SE RENDRA AU PALAIS DU GOUVERNEMENT, Cevital : la lettre ouverte à Ouyahia remise mardi.....	02
Liberté, 06.11.2017, LES HABITANTS DE BOUZEGUÈNE RÉCLAMENT LA VÉRITÉ SUR LES DISPARITIONS DE CITOYENS, Sit-in devant le tribunal d'Azazga.....	04
Liberté, 08.11.2017, LE COMITÉ DE SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS DE CEVITAL L'ANNONCE POUR LE 11 JANVIER, "Un million de personnes vont marcher à Tizi Ouzou".....	06
El watan, 12.11.2017, Hadda Hazem. directrice du quotidien arabophone El Fadjr, «Je suis déterminée et je n'abandonnerai pas».....	08
El watan, 13.11.2017, Abdelmalek Melouk, «La justice refuse de me remettre mon jugement de relaxe».....	10
El watan, 14.11.2017, A son premier jour de grève de la faim, Hadda Hazem plus que jamais déterminée.....	12
El watan, 16.11.2017, Après cinq mois de détention, Saïd Chitour déféré devant le tribunal criminel.....	14
El watan, 21.11.2017, Rassemblement à la maison de la presse, Soutien au quotidien El Fadjr.....	16
El watan, 21.11.2017, Abderrahmane Arar. Président du Réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant NADA, «L'enfant n'est pas un objet et le statut de parent ne permet pas tout».....	18
Liberté, 22.11.2017, VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS ET AUX FEMMES DURANT LES 9 PREMIERS MOIS DE 2017, La DGSN recense plus de 14 700 cas.....	21

Liberté, 05.11.2017, UNE DÉLÉGATION DU COMITÉ DE SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS DU GROUPE SE RENDRA AU PALAIS DU GOUVERNEMENT, Cevital : la lettre ouverte à Ouyahia remise mardi,



Une marche grandiose a été organisée le 29 octobre dernier à Béjaïa pour dénoncer le blocage dont font l'objet les projets du groupe Cevital.

Une délégation, composée des délégués des différents comités de soutien aux travailleurs de Cevital, des députés de diverses tendances et des représentants de la société civile, remettra, ce mardi, au Premier ministre, Ahmed Ouyahia, une lettre ouverte accompagnée d'un rapport sur la politique de deux poids, deux mesures sur l'investissement.

Cette démarche a été décidée à l'issue de la marche grandiose organisée, il y a une semaine, dans la ville de Béjaïa. Une action de protestation qui a connu un franc succès de par le nombre important de manifestants venus de plusieurs wilayas pour y prendre part et surtout sa parfaite organisation, ainsi que les slogans lourds de sens usités. Membres des différents comités de soutien aux travailleurs de Cevital, députés et représentants de partis politiques, d'associations, de syndicats, voire de la société civile de manière générale ont marché pour dénoncer le blocage dont font l'objet les projets du groupe Cevital à Béjaïa particulièrement.

Il s'agit, notamment, du refus opposé, à deux reprises, par la direction du port de Béjaïa à l'accostage des navires transportant des équipements importés pour l'unité de trituration des graines oléagineuses du groupe. Ce déplacement vers le Palais du gouvernement, Mourad Bouzidi, porte-parole du comité de soutien aux travailleurs de Cevital et aux investissements dans la wilaya de Béjaïa, l'avait annoncé juste après la marche du dimanche dernier.

“Après cette marche, une lettre ouverte, accompagnée d'un rapport détaillé de la politique des deux poids, deux mesures sur l'investissement, sera adressée immédiatement au Premier ministre, qui a dit que les portes de son gouvernement sont ouvertes, lui demandant de mettre un terme à ces blocages de projets d'investissement du groupe Cevital”, avait déclaré M. Bouzidi. Le directeur général de l'Entreprise du port de Béjaïa (EPB) a fait preuve d'un acharnement contre le groupe privé en décidant de réexpédier ses équipements

importés à coup de devises et dûment dédouanés. Ses diverses tentatives de justifier sa décision, que l'on ne peut qualifier que d'arbitraire, l'ont enfoncé davantage dans des contradictions interminables. Il a essayé de s'expliquer en invoquant des textes de loi dont l'objet n'a aucunement trait à l'affaire en question. Il a avancé comme argutie l'exiguïté de l'enceinte portuaire qui, selon lui, rend impossible l'installation de l'usine de trituration de graines oléagineuses projetée par Cevital. Comprendre : le groupe privé veut implanter cette unité dans cet espace portuaire. Or, ce n'est un secret pour personne, Cevital a d'ores et déjà acquis, auprès d'un privé, le terrain sur lequel sera édifiée l'usine. Mieux, même les autorités ont reconnu officiellement l'importance du projet d'autant plus qu'il a bénéficié déjà des avantages fiscaux accordés par l'Agence nationale pour le développement de l'investissement (Andi). Il est également inconcevable et inadmissible qu'au port de Djendjen, à Jijel, l'on ait dégagé 16 hectares pour deux usines, et qu'à Béjaïa l'on interdise la réalisation du projet de Cevital même à l'extérieur de l'enceinte portuaire. Les représentants des comités de soutien continuent de s'interroger : "Pourquoi ce qui est valable, autorisé, encouragé et financé à l'intérieur du port de Djendjen (Jijel) est-il empêché même à l'extérieur du port de Béjaïa ?" Ils ont, pour rappel, rencontré auparavant le secrétaire général de la wilaya à qui ils ont transmis leurs doléances. Celui-ci leur a promis de les adresser à qui de droit. Dans leur requête, ils ont exigé clairement la levée des blocages inexplicables et inexplicables sur les équipements du groupe Cevital. Face au rôle considérable que jouera ce projet en termes de création de richesses et de postes d'emploi pour toute la région, la direction du port de Béjaïa devrait impérativement autoriser l'accostage des navires transportant ses équipements et leur déchargement, ainsi que la réalisation de cette unité de trituration du groupe.

B. K.

Liberté, 06.11.2017, LES HABITANTS DE BOUZEGUÈNE RÉCLAMENT LA VÉRITÉ SUR LES DISPARITIONS DE CITOYENS, Sit-in devant le tribunal d'Azazga,



La coordination des comités de village de Bouzeguène a organisé, hier, un sit-in devant le tribunal d'Azazga pour réclamer la vérité sur les citoyens disparus et les crimes perpétrés sur des jeunes de la région qui n'ont jamais été élucidés. Près d'un millier de personnes originaires des 24 villages de la commune de Bouzeguène se sont donné rendez-vous devant le siège du tribunal, vers 10h, vêtus de gilets jaunes gravés au nom de la coordination des comités de villages et brandissant des banderoles sur lesquelles, on pouvait lire : "Exigeons la vérité sur nos disparus", "Non à l'insécurité", "Lahna thugar laghna", "Vérités sur les crimes non élucidés", "Respect des droits de l'Homme et des libertés", ou encore "Non à la perte des valeurs humaines". La manifestation s'est déroulée dans le calme devant un cordon de sécurité de la sûreté urbaine d'Azazga. Une délégation de la coordination accompagnée d'un officier de police a été reçue, pendant une heure et demie, par le procureur près le tribunal d'Azazga pour connaître les tenants et les aboutissants de toutes ces affaires ayant bouleversé la population locale qui a ressenti, depuis quelques mois, un climat de peur et d'insécurité.

Pour rappel, la région de Bouzeguène a enregistré, ces derniers mois, une série de disparitions qui ont perturbé la sérénité qui régnait dans les villages, alors que la population ne sait plus à quel saint se vouer. Une vieille femme âgée de 90 ans, Amiar Djouhra dite "Djohra Ath Youcef", originaire du village d'Aït Sidi Amar, a disparu depuis le 11 décembre 2016 sans donner de nouvelles depuis. Le 31 août 2017, un homme âgé de 68 ans, Idjri Ouidir du même village, n'a plus donné signe de vie à ce jour. Mais la goutte d'eau qui a fait déborder le vase est la disparition, le 2 octobre dernier, d'un pompiste, Allane Farid, exerçant à la station-service d'Assif Ousserdoun, près de Bouzeguène. Ce dernier a, toutefois, réapparu sain et sauf 24 jours après, soit dans la nuit du 24 au 25 octobre vers 22h, au lieu même où il a disparu. Il est, depuis, entendu par les services de police de Bouzeguène et de la gendarmerie de Boubehir. Outre ces disparitions, trois jeunes citoyens ont été assassinés dans des circonstances troublantes. Kaced Arezki, un paisible fellah,

a été assassiné, en mai dernier, par arme à feu, dans un terrain qu'il exploitait du côté de Boubehir. L'auteur du forfait, recherché depuis, a été abattu par les services de sécurité. Pour les deux autres, en l'occurrence Bouda Saïd et Djaouzi Arezki, leurs crimes demeurent à ce jour non encore élucidés et leur auteurs courent toujours.

La coordination des comités de village de Bouzeguène, qui est à l'origine de ce rassemblement, tout en exigeant la vérité sur les disparitions et les meurtres, met à nu l'absence de sécurité dans la région de Bouzeguène en proie au banditisme et à la criminalité, sous toutes ses formes, et en appelle à l'État pour assumer pleinement ses missions et ses responsabilités dans la protection des biens et des personnes.

La délégation des comités de village, sortie du tribunal, a ensuite donné un exposé de l'entrevue avec le procureur et a informé les villageois que la mobilisation se poursuivra jusqu'à la satisfaction de leurs exigences, alors qu'une grève générale des commerçants de Bouzeguène a été largement suivie hier en cours de matinée.

KAMEL NATH OUKACI

Liberté, 08.11.2017, LE COMITÉ DE SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS DE CEVITAL L'ANNONCE POUR LE 11 JANVIER, "Un million de personnes vont marcher à Tizi Ouzou",



Le porte-parole du comité a annoncé que "plusieurs actions seront entreprises en attendant la réponse du Premier ministre, Ahmed Ouyahia, à qui nous avons remis ce matin un dossier complet pour une demande d'intervention".

Le comité de soutien aux travailleurs de Cevital et aux investissements économiques dans la wilaya de Béjaïa a annoncé, hier, à l'issue d'une réunion tenue à Alger, l'organisation, le 11 janvier prochain à Tizi Ouzou, d'une marche de grande envergure, intitulée "Un million de marcheurs de la dignité à Tizi Ouzou".

Cette manifestation devra regrouper l'ensemble des comités de soutien locaux aux travailleurs de Cevital, des partis politiques, des comités de village, des associations, des personnalités nationales et des étudiants. La décision a été entérinée par l'ensemble des membres dudit comité, des députés, des représentants de la société civile, des enseignants et des syndicalistes venus en force, hier, à Alger, pour soutenir cette démarche, afin de dénoncer "un déni de justice" et mettre fin aux blocages auxquels fait face le groupe Cevital au port de Béjaïa.

D'emblée, le président dudit comité, Kaci Sayad, a annoncé que "cette marche est annonciatrice d'une nouvelle démarche pour faire face au silence des pouvoirs publics (...) et mettre fin à l'acharnement des autorités portuaires de Béjaïa à l'encontre du groupe Cevital". Dans son intervention, Djamel Zenati, ancien cadre du Front des forces socialistes (FFS), a proposé la création d'autres comités de soutien, d'une coordination nationale, d'actions de proximité et de contacts avec les citoyens et un travail d'explication sur la justesse de la cause. "Cette mobilisation va au-delà des abus auxquels fait face le groupe Cevital et des agissements du P-DG du port de Béjaïa. C'est la seule solution pour arriver à la liberté d'initiative, d'entreprendre et d'investir en Algérie." Soutenant qu'une marche

dans la wilaya de Tizi Ouzou “va drainer toutes les forces vives de la société”, M. Zenati a indiqué qu’il était temps “d’impliquer les partis politiques, les personnalités et le mouvement associatif. Il y a déni de justice !” En ce sens, le porte-parole de cette instance, Mourad Bouzidi, a estimé que “le comité a gagné la sympathie de l’opinion sur la justesse de la cause. Le président du Rassemblement pour la culture et la démocratie, Mohcine Belabbas, Noureddine Boukrouh, M. Zenati, ici présent, des députés et plusieurs comités de soutien se sont joints à la démarche”. Affirmant que le DG de l’Entreprise portuaire de Béjaïa (EPB) bloque le plus grand client de son entreprise, qui assure 90% des activités d’exportation et près de 45% du chiffre d’affaires de cette même entreprise, M. Bouzidi a rappelé que “le DG de ce port s’est même empressé, après l’incendie qui s’est déclenché au niveau de la raffinerie de sucre de Cevital, de parler de négligence alors que l’enquête venait à peine de commencer. Cela montre la volonté de ce responsable de maintenir ce blocage et de persister dans le sabotage !” Mettant l’accent sur la nécessité de réussir la marche programmée le 11 janvier prochain à Tizi Ouzou, M. Bouzidi a indiqué que “plusieurs actions seront entreprises en attendant la réponse du Premier ministre, Ahmed Ouyahia, à qui nous avons remis ce matin un dossier complet pour une demande d’intervention”. Pour leur part, les différents comités présents, dont ceux d’Oran, de Béjaïa, de Blida et de Tizi Ouzou, au même titre que les personnalités syndicales et universitaires, ont plaidé pour “le maintien de la mobilisation et l’élargissement du débat aux universités algériennes. Aujourd’hui, aucune région d’Algérie n’est à l’abri d’un blocage d’investissement. Nous allons impliquer même les entrepreneurs, les investisseurs et les porteurs de projets viables, créateurs d’emplois et de richesses. Ça ne peut plus continuer !” Ces comités de wilaya comptent, très prochainement, s’atteler à la préparation de la marche du 11 janvier, pour, notamment, mettre en place la logistique, engager un débat pédagogique et sensibiliser l’opinion publique à adhérer à cette manifestation nationale.

FARID BELGACEM

El watan, 12.11.2017, Hadda Hazem. directrice du quotidien arabophone El Fadjr, «Je suis déterminée et je n'abandonnerai pas»



La directrice du quotidien arabophone El Fadjr entamera, à partir de demain, une grève de la faim pour protester contre la privation de son journal de sa première source financière : la publicité institutionnelle. Dans cet entretien, Hadda Hazem parle des véritables motivations de sa décision, de la situation de son journal et du marché publicitaire institutionnel et privé.

Vous avez annoncé entamer une grève de la faim à partir de demain. Pourquoi ?

C'est l'unique moyen qui me reste, du moins pour le moment, pour protester contre la «hogra» et l'injustice que je subis ainsi que mon journal. Depuis mon intervention sur un plateau télévisé concernant la vacance du pouvoir, je suis sciemment punie par la privation de mon journal de la publicité institutionnelle, première source de financement de mon quotidien.

On me reproche mes positions politiques que je ne cache pas et que j'assume pleinement. J'ai tenté de joindre la présidence de la République ainsi que le Premier ministre, mais rien à l'horizon. El Fadjr, qui est apprécié par un lectorat assez large et qui fut dans le temps classé parmi les 50 quotidiens les plus lus en Afrique, est aujourd'hui au bord de l'asphyxie financière et est volontairement poussé à la disparition.

C'est pour cette raison que j'ai décidé de passer à l'acte à partir de demain, d'entamer une grève de la faim, bien que je sois diabétique et hypertendue, et d'élire comme lieu de protestation le siège de mon journal à la Maison de la presse.

Un lieu que je ne quitterai pas aussi longtemps que ma grève durera. Qu'elle réussisse ou pas, cette étape n'est que le début et je ne compte pas me taire.

Que le journal résiste ou pas, je continuerai à défendre mes idées.

Y a-t-il aujourd'hui une menace sur les travailleurs ?

Oui ! Si cette situation d'embargo sur le marché publicitaire continue, tous les emplois que pourvoit le journal, presque une soixantaine, sont menacés, y compris le mien. Je me suis endettée deux fois pour payer les salaires. J'ai du faire une compression d'effectif, réduire les tirages, qui ne dépassent pas aujourd'hui les 5000 exemplaires, opérer un système de brigades et réduire de 50% les salaires. Mais malgré cela, El Fadjr ne tiendra pas plus que la fin de ce mois de novembre. Virer vers une version électronique n'est malheureusement pas possible, et ce, pour deux raisons.

La première est l'absence de ressources financières et la deuxième est l'inexistence de liberté d'expression et les risques de blocage du site comme cela a été fait avec le site TSA.

Vous avez dénoncé une politique de deux poids deux mesures en matière de marché publicitaire institutionnel...

Oui et je continu à le faire.

Le dispatching des placards publicitaires se fait d'une manière aléatoire sans prendre en compte la viabilité du titre ni l'importance de son lectorat, encore moins de la pertinence des idées qu'il véhicule. Certains journaux ne sont en fait que des emballages pour la publicité institutionnelle sans pour autant être présents dans les kiosques.

D'autres, qui sont pro-pouvoir, bénéficient également et abondamment de la publicité de l'Anep. Chose que je refuse ! Je refuse de m'aliéner à des idées qui ne sont pas les miennes ou à ces organismes étrangers qui m'ont proposé des financements. La pression que je subis ne date pas d'hier.

Depuis 2004, je la subis mais le journal avait à l'époque quelques annonceurs privés qui, à travers leurs insertions publicitaires, pouvaient subvenir à ses besoins de fonctionnement. Aujourd'hui, même ces privés s'aliènent et suivent le chemin de la privation entrepris par les annonceurs publics.

Le nombre de tirage faible ou encore mes dettes avec les imprimeries me sont reprochés, alors qu'ils ne sont que le résultat de l'absence de publicité.

Asma Bersali

El watan, 13.11.2017, Abdelmalek Melouk, «La justice refuse de me remettre mon jugement de relaxe»,



Abdelamelk Melouk, lanceur de l'affaire des «magistrats faussaires», aurait bénéficié d'un jugement de relaxe dans l'affaire de diffamation l'opposant à l'ancien ministre des Moudjahidine, Mohamed Djeghaba.

Les services de la cour d'Alger aurait refusé de lui remettre le document, confie le concerné à El Watan. «Je me suis présenté ce matin (hier) à la cour. Le parquet refuse de me remettre le jugement de relaxe au motif de ne pas provoquer un scandale à la veille de cette période marquée par la campagne électorale», signale l'ancien cadre du ministère de la Justice, qui affirme avoir eu effectivement connaissance du jugement en question, mais dont aucune copie n'a été «étrangement» remise à son avocat, Me Mokrane Aït Larbi.

Citant une source à la Chambre pénal près la cour d'Alger, le quotidien El Hayat a révélé l'existence de ce document qui relaxe le mis en cause dans l'affaire qui l'oppose à l'ancien ministre, dont le gendre a été cité dans le dossier des «magistrats faussaires» qui a défrayé la chronique durant la décennie 1990. «C'est 26 ans après l'éclatement de l'affaire que ce jugement intervienne. C'est intrigant, alors que dans l'affaire de Djeghaba, la justice (cour d'Alger) a demandé un complément d'information», s'indigne Melouk. L'ancien fonctionnaire du ministère de la Justice a été poursuivi à quatre reprises par des personnes mises en cause : Mohamed Djeghaba, Mohamed Salah Mohamedi (respectivement anciens ministres des Moudjahidine et de l'Intérieur), des parents de ministre et des représentants du syndicat des magistrats. «J'ai eu quatre affaires en diffamation. J'ai été incarcéré et on m'a privé de mes droits civiques. Mon affaire est toujours pendante au niveau des instances», s'offusque Melouk.

L'assainissement du corps de la magistrature avait été décidé en Conseil de gouvernement par le président Houari Boumediène (circulaire 640 du 24 octobre 1978). Chargé du dossier, l'employé Melouk, alors chef du contentieux au

ministère de la Justice, a collecté 520 dossiers de juges qui ont bénéficié, grâce à des complicités, de fausses attestations pour accéder à leurs postes. Melouk, qui a subi des tracasseries, ne s'avoue pas vaincu et décide de poursuivre son combat contre les faux moudjahidine et ceux qui les soutiennent au sein du régime. «Malgré les risques, je ne me terrai jamais. Je continue mon combat jusqu'à l'éclatement de la vérité dans cette affaire. Le régime ne me laissera pas faire, puisque le dossier implique des faux moudjahidine et leur enfants, placés dans les rouages de l'Etat», assène-t-il, en serrant son cartable qui ne le quitte pas.

Nadir Iddir

El watan, 14.11.2017, A son premier jour de grève de la faim, Hadda Hazem plus que jamais déterminée,



Comme elle l'avait annoncé la semaine dernière, Hadda Hazem, la directrice du quotidien arabophone El Fadjr, a entamé hier sa grève de la faim pour protester contre la pression dont fait l'objet son journal, notamment en matière de dotation de publicité institutionnelle.

En effet, c'est à l'entrée du siège de son quotidien que Hadda Hazem, entourée de pancartes de dénonciation de la répression de la liberté d'expression, a choisi de protester, du moins durant la journée. Le soir, c'est à l'intérieur du siège qu'elle passera ses nuits. Visage blême et traits tirés, cette dame, connue pour ses positions politiques «courageuses», est déterminée : mettre à exécution sa décision d'entrer dans une grève illimitée de la faim, malgré le froid de la journée et surtout les contre-indications médicales de son médecin traitant.

Diabétique et hypertendue, son médecin, selon ses propos, auquel elle a rendu visite ce dimanche, lui a formellement interdit de s'abstenir de manger vu son taux de glycémie jugé élevé, au risque de mettre sa vie en danger. «Je m'abstiens de manger pour défendre une cause : la liberté de penser et d'exprimer ses pensées sans avoir peur de représailles.

Ce qui n'est pas le cas, puisqu'aujourd'hui, je suis sanctionnée par l'appareil de l'Etat pour mes déclarations jugées gênantes par certains, en privant mon journal de sa principale source de financement qu'est la publicité institutionnelle. Depuis mon intervention sur une chaîne télévisée étrangère le 9 août dernier, mon journal n'a reçu aucune insertion publicitaire.

Cela se passe au moment où d'autres titres, qui ne sont même pas disponibles dans les kiosques, en bénéficient à la pelle. Même les animaux, lorsqu'on les égorge, protestent avant de rendre l'âme. Moi, on veut égorger mes pensées et

ma liberté de m'exprimer en m'infligeant ce type de sanction. Cela ne marchera pas avec moi», déclare-t-elle avant de réaffirmer pour la énième fois sa détermination à se défendre et à faire entendre sa voix.

Hadda Hazem ne quittera pas la maison de la presse Tahar Djaout (1er Mai) aussi longtemps que sa grève de la faim durera. Pour mémoire, Hadda Hazem dénonce, à travers cette action extrême, la privation de son journal de la publicité institutionnelle et l'influence exercée sur les annonceurs privés, plaçant son titre, qui existe depuis 17 ans, au bord de l'asphyxie financière. Le mouvement de protestation de Hadda Hazem connaît à son 1er jour une vague de solidarité via les réseaux sociaux et des amis de la presse qui ont tenu à lui témoigner leur soutien par leur présence à la Maison de la presse.

Asma Bersali

El watan, 16.11.2017, Après cinq mois de détention, Saïd Chitour déféré devant le tribunal criminel,



Elle a tout simplement confirmé l'accusation retenue contre ce dernier, en lui faisant appliquer l'article 65 du code pénal, qui prévoit la réclusion perpétuelle contre «quiconque qui, dans l'intention de les livrer à une puissance étrangère, rassemble des renseignements, objets, documents ou procédés dont la réunion et l'exploitation sont de nature à nuire à la défense nationale ou à l'économie nationale». De ce fait, elle a renvoyé l'affaire devant le tribunal criminel pour son jugement.

Chitour avait été arrêté le 6 juin dernier, à l'aéroport d'Alger, après son retour d'Espagne, par les services de la sécurité militaire, puis déféré devant le tribunal de Dar El Beïda, qui l'a placé sous mandat de dépôt. Incarcéré à la prison d'El Harrach, à Alger, son état de santé s'est sérieusement détérioré ces dernières semaines, sa famille ne cesse de clamer son innocence, alors qu'une pétition pour sa libération, signée par des centaines de personnes, entre journalistes, intellectuels, avait été lancée par Reporters sans frontières, et un appel du CPJ (Comité de protection des journalistes) exhortant les autorités à abandonner la poursuite judiciaire.

Pour leur part, ses avocats, Mes Khaled Bourayou et Miloud Brahimi, n'ont de cesse de dénoncer que l'accusation portée contre le journaliste «n'est pas justifiée». Durant toute l'instruction, ils ont tenté de casser l'argumentation présentée en affirmant que le journaliste «n'avait ni le statut ni la possibilité de

détenir des informations de nature à porter atteinte à la défense ou à l'économie nationales».

Pour l'instant et en attendant la notification de la décision de la chambre d'accusation au journaliste, les deux avocats n'ont pas encore tranché sur la question de se pourvoir en cassation contre le renvoi de l'affaire devant le tribunal criminel. Ils sont devant le risque de prolonger la détention avec une cassation qui prendra du temps et celui d'aller devant le tribunal criminel et de finir avec une lourde condamnation. «Nous allons bien expliquer à l'accusé la situation et c'est à lui de prendre la décision...», déclare Me Brahimi, qui ne manque pas de comparer la justice aux deux faces de la statue de Janus. «L'une avec ses textes de loi de modernité et d'équité et l'autre avec une pratique douloureuse de ces lois», dit-il.

Salima Tlemçani

El watan, 21.11.2017, Rassemblement à la maison de la presse, Soutien au quotidien El Fadjr,



Après une semaine d'une grève de la faim particulièrement éprouvante, la directrice du journal El-Fadjr, Hadda Hazem a mis fin à son action.

Mais avant d'arrêter son action, la journaliste a reçu le soutien de dizaines de journalistes, militants politiques, syndicalistes et défenseurs des droits de l'homme.

Un rassemblement de soutien à la journaliste a été organisé, hier matin à la Maison de la Presse, Tahar Djaout. Des dizaines de militants, de divers horizons, sont venus notamment dénoncer la crise financière que vit El Fadjr à cause de sa privation de la publicité étatique depuis que sa directrice a accordé une interview à une chaîne de télévision étrangère. Mais dans cette crise, se cache en réalité un véritable enjeu : le monopole qu'exerce l'Etat sur la publicité étatique est utilisé par les autorités comme une arme contre les journaux et journalistes récalcitrants.

«Il faut que le monopole sur la publicité étatique soit levé», a déclaré Omar Belhouchet, directeur d'El Watan et membre du comité de soutien au journal El fadjr. «L'argent public ne doit plus être utilisé par les responsables de notre pays pour faire pression sur les journaux critiques. Nous sommes des patriotes. Hadda Hazem est patriote, peut-être plus que ceux qui lui ont coupé les vivres », a-t-il critiqué.

El Kadi Ihsane, journaliste et membre du comité de soutien au journal El Fadjr, a précisé que « ce rassemblement est l'occasion de rappeler que le monopole de l'Etat sur la publicité est utilisé pour faire pression sur la parole libre». «Il fait

arrêter avec la voyoucratie», peste, pour sa part, Montassar Oubetroune, journaliste indépendant.

«Le rassemblement a pris acte de la situation désastreuse de la presse algérienne après des années de chantage à la publicité par les pouvoirs publics. Le combat d'Al Fajr et de sa directrice marque un tournant. « La revendication de lever le monopole sur la publicité publique est au cœur d'un nouveau pacte pour sauvegarder la diversité de la presse algérienne et l'indépendance éditoriale du journalisme », note dans ce sens un communiqué du comité de soutien. Le comité de soutien à Al Fajr est déterminé à poursuivre la mobilisation.

Il est ouvert à tous les apports. Il interpelle l'ensemble de la profession, les acteurs de la société civile, la classe politique et l'opinion publique. Il faut en finir avec le modèle obsolète de mise sous tutelle de la liberté de l'information par le pouvoir politique en Algérie. A cet effet le comité engage des consultations afin de doter l'action de Hadda Hazem et d'Al Fajr des prolongements stratégiques qui pèseront sur l'avenir de l'ensemble de la presse algérienne», ajoute le texte.

«Que le ministre rende publiques toutes les dettes !»

Visiblement gêné par la mobilisation des journalistes, le ministre de la Communication, Djamel Kaouane, a voulu jouer sur les chiffres. Il a précisé, dans une déclaration faite à la presse hier à Alger, que « le problème du quotidien El-Fadjr est strictement économique ». Il a, notamment, fait savoir, que ce journal « a bénéficié de 76 milliards de centimes en huit ans, et quatre milliards de centimes en sept mois durant l'année en cours ».

La directrice d'El Fadjr, Hadda Hazem, contactée en fin de journée, n'a pas nié les chiffres. Mais elle s'interroge sur les motivations du ministre. «Je défie le ministre de la Communication de rendre publics tous les chiffres, toutes dettes des journaux », a-t-il indiqué, la voix faible. « Mais cet argent n'est pas parti dans ma poche.

Le ministre a oublié de rappeler que El Fadjr emploie 60 personnes qui sont correctement payés et déclarés à la sécurité sociale. Mr kaouane peut-il rendre publique la comptabilité de dizaines de journaux, financés par l'argent de l'Etat, qui ne paraissent même pas ! », s'est-elle indignée. « J'ai une comptabilité irréprochable », a insisté mme Hazem, qui se réserve « le droit d'attaquer le ministre en justice ».

Ali Boukhlef

El watan, 21.11.2017, Abderrahmane Arar. Président du Réseau algérien pour la défense des droits de l'enfant NADA, «L'enfant n'est pas un objet et le statut de parent ne permet pas tout»,



En cette Journée internationale, comment évaluez-vous la situation des droits de l'enfant en Algérie ?

Dans notre évaluation, en tant que réseau Nada, nous devons prendre en compte des références, à savoir la Convention internationale sur les droits de l'enfant, ratifiée en 1992 par l'Algérie. En second lieu, les acquis de notre pays en matière de législation. Je citerai, à titre d'exemple, la loi sur la protection de l'enfant de 2015. Un texte juridique qui a permis d'harmoniser tous les autres textes qui existaient déjà sur les droits de l'enfant et qui sont en concordance avec la Convention internationale. La 3e référence est la manière d'appliquer ces textes et lois sur le terrain.

En tant qu'acteur associatif, le réseau Nada suit ponctuellement l'évolution de la protection de l'enfant dans les milieux sociétal et institutionnel. Et c'est là que nous constatons des problèmes. Il faut absolument préserver les acquis en matière de textes, mais surtout veiller à protéger les enfants des violences, première infraction grave aux droits de l'enfant. L'Algérie est déterminée sur la question des droits des enfants et ne tolère aucune infraction à l'intégrité ni à la dignité, encore moins à la vie de l'enfant. Ce qui est un grand acquis. Mais il faut évaluer si les mécanismes mis en place sont à la hauteur des défis actuels. Personnellement, je pense que ces derniers dépassent les capacités de ces mécanismes et dispositifs. C'est pour cela qu'il faut travailler de manière transversale et dans la coordination entre les différentes institutions et les acteurs.

L'Algérie a mis en place plusieurs dispositifs pour la protection des enfants. Sont-ils fonctionnels et surtout efficaces ?

Il ne s'agit pas aujourd'hui de parler de leur efficacité ou pas, mais plutôt de les évaluer. Je citerai, à titre d'exemple, l'excellent dispositif de la kafala qui n'a jamais été évalué. Partant de cet exemple, il faut que ces mécanismes mis en place s'adaptent aux nouveaux défis afin de mieux protéger l'enfant. Je n'entends pas, par-là, les remettre en cause, mais plutôt inciter les autorités à les faire évoluer continuellement pour qu'ils répondent aux nouveaux besoins des enfants qui, une fois dans un conflit, se retrouvent perdus. La kafala aujourd'hui doit être complétée afin de préserver les droits de ces enfants en cas de conflit ou de décès du kafil (personne qui a pris en charge l'enfant).

Comment expliquez-vous cette montée de la violence envers les enfants, notamment par les parents, et entre les enfants eux-mêmes ?

Il y a une grande pression sur la famille sur différents plans, notamment socioéconomique. L'absence d'alternative d'accompagnement pour soulager les familles en difficulté ou en conflit, ainsi que cette pression énorme mettent l'enfant dans une position d'ultime victime. Il est aujourd'hui utilisé comme moyen de vengeance ou de pression, notamment entre les parents en conflit ou divorcés. Il y a un véritable abus de pouvoir sur les enfants. C'est pour cela qu'il faut qu'il y ait des alternatives pour soulager ces familles, soit en situation conflictuelle ou dans une crise socio-financière.

En plus de cela, il y a un énorme vide juridique en matière de maltraitance par les parents. Lorsqu'il s'agit de la maman ou du papa, la justice peine à agir. Le statut de parent ne permet pas tout sur l'enfant, qui est loin d'être un objet.

Maintenant pour les enfants entre eux, les raisons sont diverses. La plus importante est l'absence de lieux et de canaux pour que ces enfants dépensent leur énergie. Ceci sans compter la répercussion de la violence générale au sein de la famille et dans la société. Nous avons aujourd'hui 3 millions d'enfants et 30 000 cas de violence dans le milieu scolaire.

Y a-t-il des solutions réelles pour sauver ces enfants et les protéger ?

Il faut évaluer les mécanismes mis en place et les faire évoluer pour répondre aux nouveaux défis. Il faut également investir dans l'accompagnement de la famille, pas seulement celle qui est en détresse, mais toute les familles. Il faut également proposer des programmes sportifs, artistiques et de société pour capter l'énergie de l'enfant, canaliser son temps libre et soulager la famille qui est dépassée durant les périodes de repos des enfants. Il faut investir dans cette

petite enfance qui est un véritable capital.

Asma Bersali

Liberté, 22.11.2017, VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS ET AUX FEMMES DURANT LES 9 PREMIERS MOIS DE 2017, La DGSN recense plus de 14 700 cas,



Les enfants sont de plus en plus exposés au crime électronique, aux abus sexuels, à l'exploitation et aux agressions de toutes sortes.

Les actes de violence prennent des proportions alarmantes. Hier, Yasmine Khouas, chef du bureau de protection de l'enfance à la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), a révélé que plus de 14 700 enfants et femmes ont fait l'objet d'actes de violence durant les 9 premiers mois de l'année 2017. Lors d'un forum organisé à l'École supérieure de Châteauneuf, Mme Khouas a indiqué que les services de police ont recensé 2 626 enfants en danger, soit 14,39% d'augmentation par rapport à 2016. "Les victimes sont souvent abandonnées ou négligées par leurs parents. Ces derniers connaissent pertinemment les retombées de tels actes. Pire, ce sont ces mêmes parents qui poussent leur progéniture vers le marché informel où elle est exploitée au grand dam de la loi", a indiqué l'oratrice qui affirme, par ailleurs, que 2 260 enfants ont été remis à leur famille et 82 autres ont été réintégrés. En revanche, elle dira que 284 enfants ont été placés dans des centres spécialisés, et ce, après délibération des juges des mineurs. Concernant la violence faite à cette frange vulnérable, Mme Khouas a révélé que les services de la DGSN ont enregistré 4 444 cas d'enfants victimes d'actes criminels, dont 2 039 pour coups et blessures volontaires et 568 liés aux abus sexuels. Dans le même registre, ce bilan fait état de 40 enfants (+2%) victimes d'abus sexuel via Internet, dont 13 enquêtes ont été élucidées avec le concours d'Interpol. "Ces 13 cas ont des ramifications internationales. Cela est dû à l'usage incontrôlé de l'internet par les parents et le chantage en milieu scolaire." Aux yeux de Mme Khouas, "les efforts déployés par la Police judiciaire et les cellules d'écoute, ajoutés au lancement récent de la brigade dédiée aux personnes vulnérables, ont porté leurs fruits. À la DGSN, le traitement des affaires liées aux mineurs est prioritaire. Nous orientons beaucoup nos efforts vers l'école, la famille et la société civile. Le placement

des enfants constitue le dernier recours”. Par ailleurs, Mme Khouas a indiqué que 7 668 femmes ont fait l’objet d’agressions, de violences et d’actes abjects, dont 52,48% des sujets ont été violentés au niveau de leur foyer et 21% dans la rue. Durant la même période, les services de la DGSN ont relevé 19 cas d’homicide volontaire. “La grande majorité des auteurs est proche de la victime, dont les maris. En revanche, ce qui nous a impressionnés dans l’étude analytique, c’est que la grande majorité de ces auteurs est âgée entre 26 et 35 ans. Ce sont des personnes équilibrées, qui travaillent et qui ont des enfants. Même sur le plan financier, ils ne manquent de rien !”, a encore développé Mme Khouas. Celle-ci a révélé qu’en 2017, une nouvelle variante s’est greffée dans cette étude analytique. Il s’agit des femmes qui déposent des plaintes et qui ne reviennent plus pour les valider. Ainsi, durant cette même période, la DGSN a recensé 736 femmes victimes de violence et qui n’ont pas validé leurs plaintes. Sur les 779 auteurs, on relève que 759 d’entre eux ont un lien de parenté directe avec la victime. D’où le recul de ces femmes violentées qui ne voudraient pas aller jusqu’au bout de la procédure judiciaire. Enfin, la déléguée à l’enfance au Premier ministre, Meriem Chorfi, a annoncé la formation des éducateurs de quartier dans les 48 wilayas. Ces derniers seront chargés d’encadrer les enfants dans leurs activités de proximité et de sensibiliser la société aux dangers qui guettent cette frange vulnérable.

FARID BELGACEM.